

---

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC**  
**RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
**(RSEQ-QCA)**

Mise à jour  
2020-06-18

**RÈGLEMENTS**  
**SPÉCIFIQUES**

**LIGUE ET CHAMPIONNAT**

---

**CHEERLEADING**

**Table des matières**

ARTICLE 1	RÈGLEMENTS.....	1
ARTICLE 2	CATÉGORIES D'ÂGE.....	1
ARTICLE 3	IDENTIFICATION DES CATÉGORIES / NIVEAUX TECHNIQUES.....	1
ARTICLE 4	INSCRIPTION / ADMISSIBILITÉ.....	2
ARTICLE 5	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE.....	2
ARTICLE 6	FORMATION DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF.....	2
ARTICLE 7	COMPÉTITIONS & FONCTIONNEMENT.....	3
ARTICLE 8	CHAMPIONNAT RÉGIONAL.....	3
ARTICLE 9	CHAMPIONNAT PROVINCIAL.....	3
ARTICLE 10	BRIS D'ÉGALITÉ.....	3
ARTICLE 11	MÉRITES SPORTIFS.....	4
ARTICLE 31	LA SURFACE DE COMPÉTITION.....	5
ARTICLE 32	ORDRE DE PASSAGE.....	5
ARTICLE 33	DEMANDE DE RÉVISION.....	5

## **ARTICLE 1 RÈGLEMENTS**

Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération de Cheerleading du Québec sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et des règlements généraux du RSEQ-QCA.

## **ARTICLE 2 CATÉGORIES D'ÂGE**

<b>Catégorie</b>	<b>Date de naissance</b>
Juvenile	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2002 au 30 septembre 2004
Cadet (sec. 4)	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2004 au 30 septembre 2006
Benjamin	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2008
Moustique	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2010
Novice	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2012

## **ARTICLE 3 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES / NIVEAUX TECHNIQUES**

*En référence à l'annexe 1 « Orientations convenues entre le Réseau du sport étudiant du Québec et la Fédération de cheerleading du Québec »*

<b>Catégorie</b>	<b>Niveau technique</b>	<b>Accessibilité au provincial</b>	<b>«Cheer Chant»</b>
Novice	1	Aucun accès	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Moustique	1-2	Aucun accès	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Benjamin	*1-2	Admissible	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Cadet	2-3-4	Admissible	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Juvenile	3-4	Admissible	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Open	*1-2-3	Admissible	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage

*\*Les catégories niveau 1 du secteur secondaire n'ont pas accès au championnat provincial.  
Pour les catégories niveau 1 offertes, il n'y a pas de minimum d'équipes requis pour la formation d'une ligue.*

## **ARTICLE 4 INSCRIPTION / ADMISSIBILITÉ**

### 4.1 Ajout d'athlète

Les ajouts d'athlète et de réserviste doivent se faire avant la compétition formative sur le système de gestion S1. La date limite pour ajouter des athlètes sera la veille de la compétition à 23h59. Après la compétition formative, aucun ajout (athlète ou réserviste) ne sera accepté.

### 4.2 Chevauchement

Le chevauchement est permis au championnat régional seulement.

Un athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (crossover) en respect de la catégorie d'âge.

Le nombre maximum de chevauchements est de quatre (4) par équipe.

Tous les cas de chevauchement devront être identifiés lors de l'accueil de votre équipe sur alignement.

## **ARTICLE 5 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE**

### 5.1

	Minimum	Maximum
Athlètes inscrits	5	34
Athlètes sur le tapis	5	30
Entraîneur	1 pour 12 athlètes	-
Accompagnateur	0	2

Les réservistes et/ou les blessés devront être en uniforme pour avoir accès au tapis de compétition. Tous les entraîneurs d'une équipe doivent être inscrits sur S1 pour avoir accès au site de compétition.

5.2 La catégorie open s'adresse aux équipes ayant un ou plusieurs athlètes en situation de double surclassement.

5.3 L'équipe peut être composée de garçons et de filles sans distinction.

## **ARTICLE 6 FORMATION DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF**

### 6.1 Formation FCQ

Tout entraîneur-chef doit être certifié selon les normes de la Fédération de cheerleading du Québec (FCQ). Le numéro de certification de l'entraîneur-chef sera répertorié dans le registre des entraîneurs.

### 6.2 Formation sur les commotions cérébrales

L'entraîneur-chef inscrit sur le système de gestion S1, devra suivre la formation en ligne intitulée *Prendre une tête d'avance* (module : Sport générique, [www.coach.ca](http://www.coach.ca)).

Toute équivalence pourra être soumise au coordonnateur (pièce justificative).

### 6.3 Procédure et sanction

- Une vérification des certifications des entraîneurs-chefs sera faite au mois de novembre.
- Un rappel sera transmis aux établissements scolaires en irrégularité d'ici le 31 décembre.

- Les entraîneurs auront jusqu'au championnat régional pour régulariser la situation.
- À la date limite (championnat régional), les établissements n'ayant pas régularisé la situation de leurs entraîneurs sont sanctionnés d'une amende de 300\$ par formation non complétée (300\$ d'amende pour la certification niveau 1 de la FCQ et 300\$ pour la formation Prendre une tête d'avance de coach.ca).

## **ARTICLE 7           COMPÉTITIONS & FONCTIONNEMENT**

7.1 La saison est composée de deux (2) compétitions :

1. Compétition formative
2. Championnat régional

7.2 Le nombre d'athlète composant les alignements sera utilisé pour séparer les équipes pour chaque catégorie et niveau technique en section (Small et Large).

Pour les catégories divisées en deux sections, les accès au championnat provincial seront distribués ainsi :

- Deux (2) premiers accès : Champions de chacune des deux sections (Small et Large)
- Autres accès: En fonction du classement général du championnat régional nonobstant la section

7.3 Nombre d'équipes pour permettre l'ouverture d'une section\* :

Catégories primaires :	plus de sept (7) équipes
Catégories secondaires :	plus de neuf (9) équipes

*\*En fonction du nombre d'équipes dans une catégorie, le RSEQ-QCA pourra faire une subdivision petite ou grande.*

## **ARTICLE 8           CHAMPIONNAT RÉGIONAL**

Une équipe doit participer obligatoirement à la compétition formative pour participer au championnat régional. Toutes les équipes inscrites à la ligue participent au championnat régional.

## **ARTICLE 9           CHAMPIONNAT PROVINCIAL**

Les places disponibles pour la région de Québec et Chaudière-Appalaches au championnat provincial sont limitées, c'est-à-dire qu'il y aura un nombre maximum de places par catégorie et niveau technique.

## **ARTICLE 10       BRIS D'ÉGALITÉ**

En cas d'égalité au classement, on départage les équipes en égalité en se basant sur les critères indiqués ci-après :

1. L'équipe avec la meilleure note de performance sera la gagnante ;
2. L'équipe avec le moins de déductions sera la gagnante ;
3. L'équipe avec le moins de pénalités (infractions) sera la gagnante ;
4. L'équipe avec le total de points en difficulté le plus élevé sera la gagnante ;

5. Les juges prennent la décision, la majorité l'emporte (La décision des officiels est finale).

## **ARTICLE 11 MÉRITES SPORTIFS**

### Championnat régional

#### Section A

- Bannière régionale (champions)
- Médailles régionales Or-Argent-Bronze (34 médailles par équipe)

#### Section B et secteur primaire

- Bannière locale (champions)
- Médailles locales Or-Argent-Bronze (34 médailles par équipe)

Un fanion de *Grands champions* sera remis au meilleur résultat de chaque niveau technique (1-2-3-4).

S'il y a moins de 4 équipes dans une catégorie niveau 1, un fanion de champions sera remis à l'équipe ayant le meilleur résultat.

---

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC**  
**RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
**(RSEQ-QCA)**

Mise à jour  
2020-06-18

**RÈGLEMENTS  
SPÉCIFIQUES**

**LIGUE ET CHAMPIONNAT**

---

**DEVIS TECHNIQUE**

**ARTICLE 31 LA SURFACE DE COMPÉTITION**

31.1 Compétition formative

Trajet de l'équipe / Équipement :

- 1- Échauffement / Sans tapis
- 2- Échauffement / Avec tapis (minimum de 3 lignes de tapis)
- 3- Échauffement / Spring floor (prestation pratique, stunts et gymnastique. Durée: 6 minutes)
- 4- Échauffement / Sans tapis
- 5- Prestation officielle / Spring floor (54 pieds par 42 pieds)

31.2 Championnat régional

Trajet de l'équipe / équipement :

- 1- Échauffement / Sans tapis
- 2- Stunts / Quatre (4) lignes de tapis
- 3- Tumbling double / Deux (2) lignes de large
- 4- Prestation pratique / Neuf (9) lignes de tapis
- 5- Prestation officielle / Spring floor (54 pieds par 42 pieds)

**ARTICLE 32 ORDRE DE PASSAGE**

32.1 Lors des compétitions, les équipes seront réparties par bloc. Chaque bloc favorisera le regroupement par catégorie et niveau technique. Pour le championnat régional, l'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort entre les équipes inscrites par catégorie et par niveau technique. Ce processus est appliqué afin qu'aucune équipe ne soit favorisée ou défavorisée.

32.2 Une demande de contrainte d'horaire doit être reçue dans les délais mentionnés.  
Toute demande n'est pas systématiquement acceptée.

**ARTICLE 33 DEMANDE DE RÉVISION**

33.1 Compétition formative

Aucune demande de révision n'est recevable. Une période de question sur les infractions sera allouée aux entraîneurs après chaque bloc de compétition.

### 33.2 Championnat régional

Toute demande de révision est recevable dans un délai maximum de vingt (20) minutes après la disponibilité des feuilles. Pour se faire, le formulaire de demande de révision devra être rempli dans les délais mentionnés.

Un entraîneur peut demander une révision en lien avec les trois (3) aspects suivants:

- Degré de difficulté
- Illégalité
- Chute (voir la définition de chute dans la méthodologie)